Compte rendu succinct

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

La séance est ouverte à 18h.

Après avoir entendu quelques communications, le Conseil Municipal :

- Approuve
  - le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 ;
  - la passation d'une convention d'adhésion à la mission « R.G.P.D. » (Règlement Général pour la Protection des Données) du Centre de Gestion (C.D.G.) de la Moselle, pour une durée de trois ans ;
  - la mise en œuvre, s'agissant du personnel communal,
    - du plan de formation professionnelle 2022-2024 des agents territoriaux mutualisés avec la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville" (C.A.P.F.T.) ;
    - du calendrier relatif à l'application des 1607 heures de travail annuel pour les agents à temps complet ;
    - d'une convention de participation de protection sociale complémentaire relative au risque santé avec effet au 1er janvier 2022 avec l'organisme d'assurance Santé MNT – Mutest et approuve les montants de la participation de l'employeur ;
    - des prestations d'action sociale à l'égard des agents partant à la retraite et des agents médaillés d'honneur du travail ;
  - la passation
    - d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Amicale de la Ville de Thionville et le versement d'une somme supplémentaire de 165.000,00 € en vue de la réalisation d'actions complémentaires menées envers le personnel municipal ;
    - d'une convention Pluriannuelle d'Objectifs (C.P.O.) 2022-2024 avec la Société Philharmonique de Thionville et le versement d'une subvention de 9.000,00 € en 2022 ;
    - d'une convention avec le Centre Dramatique National Transfrontalier de Thionville-Grand Est relative à la mise en œuvre de la collaboration avec la Ville pour 2022, 2023 et 2024, s'agissant des mises à disposition de locaux ;
  - de la mise à disposition du Centre de Transfert sis à Manom au profit du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine-Nord (S.Y.D.E.L.O.N.) et se matérialisant par une intégration dans l'inventaire à hauteur de 6.000,00 €.
- Se prononce en faveur
  - de la clôture des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P./C.P.) pour un montant total de
    - 20.983.219,58 € pour « Puzzle »,
    - 3.033.641,13 € pour l'école maternelle « Poincaré »,

- de la modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P./C.P.) pour un montant total de
  - 13.524.224,62 € pour le Gymnase municipal et salle Jean Burger,
  - 9.944.853,64 € construction d'une passerelle "mode doux", incluant des travaux de voirie et d'aménagements d'espaces verts, rue de la Poterne, place de l'Eglise, quai Crauser et place Simone Veil,
  - 2.724.000,22 € pour la restructuration de l'école de Guentrange.

- Prend acte du Budget Primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).
- Adopte les Budgets Primitifs Ville, Centre Funéraire, Lotissement "La Petite Lor - Saint-Exupéry" pour l'exercice 2022 et approuve le maintien des taux d'imposition pour les trois taxes comme suit :
  - 37,26 % pour la taxe/foncier bâti,
  - 84,90 % pour la taxe/foncier non bâti.
- Décide d'accorder sa garantie, à hauteur de 25%, à BATIGERE GRAND EST, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.149.000,00 €, souscrit auprès de la C.D.C., pour la réhabilitation de 92 logements, quartier le Beau Coin, sis rue de la Marne, des Vosges, de la Meuse et de la Meurthe.
- Prend acte du rapport d'activités relatif à la bourse aux permis de conduire, au financement du Brevet d'Aptitude aux Formations d'Animateur (B.A.F.A.), du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueil de mineurs (B.A.F.D.) et bourses à l'initiative Jeunes 2021.
- Autorise le versement de subventions de fonctionnement 2022 aux associations sportives pour un total de 281.950,00 € :

  - 10.000,00 € à l'Entente Sportive Thionville Yutz (E.S.T.Y.)
  - 7.000,00 € au Thionville Basket Club
  - 9.000,00 € à l'Institut des Sports de Combat Thionvillois (I.S.C.T.)
  - 1.500,00 € au Cyclo Sport Thionvillois
  - 1.000,00 € au Thionville V.T.T.
  - 10.000,00 € au Club Escalade Evasion
  - 4.000,00 € à Escrime 3 Frontières (E.3.F.)
  - 3.000,00 € à la Société d'Escrime de Thionville (S.E.T.)
  - 1.000,00 € à l'AS Oeutrange
  - 45.000,00 € à l'Union Sportive Thionville Lusitanos (U.S.T.L.)
  - 22.500,00 € au Cercle Sportif de Thionville Veymerange (C.S.V.E.)
  - 2.000,00 € à l'ES Garche
  - 6. 500,00 € à l'US Guentrange
  - 2.650,00 € à l'US Volkrange
  - 4.000,00 € au Thionville Gym
  - 28.500,00 € à l'Association Thionvilloise de Gymnastique Rythmique et Sportive (A.T.G.R.S.)
  - 28.500,00 € au Thionville Moselle Handball (T.M.H.B.)
  - 1.000,00 € à l'Association Thionvilloise Handisport (A.T.H.)
  - 4.250,00 € au Judo Club Thionville
  - 2.500,00 € au Dojo Thionville Elange
  - 1.250,00 € au Kayak Club Thionville (K.C.T.)
  - 1.000,00 € au Thionville Tout Terrain Motoclub (T.T.T.M.C.)
  - 1.250,00 € à l'Association Tir Le Point Noir (A.T.P.N.)
  - 4.000,00 € au Triathlon Thionville-Yutz Club (T.R.I.T.Y.C.)
  - 12.500,00 € au Sporting Club Thionvillois (S.C.T.)
  - 6.500,00 € au Thionville-Yutz GRand-Est (.T.Y.G.R.E.)
  - 12.500,00 € au Tennis Club de Guentrange (T.C.G.T.)
  - 23.750,00 € au Tennis Club de Thionville (T.C.T.)
  - 5.000,00 € au Thionville Tennis de Table (T.T.T.)
  - 12.500,00 € à l'Association Sportive de Volley Ball de Thionville Yutz (A.S.V.B.)
  - 7.800,00 € à l'Office Municipal des Sports de Thionville (O.M.S.)

- Approuve la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section 16 numéro 0001 au profit du Syndicat Mixte des Transports Urbains (S.M.i.T.U.), pour les besoins des travaux de l'ouvrage d'Art de franchissement des voies S.N.C.F. entre le quartier de la gare et l'avenue G. Lippmann, Z.A.C. Cormontaigne prévus jusqu'au 1er trimestre 2024 et la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le S.Mi.T.U. Thionville-Fensch dans le cadre du « Projet Citézen ».
- Emet un avis favorable
    - à la modification du grade de référence du Personnel communal et fixe le plafond de rémunération des collaborateurs de cabinet au grade d'ingénieur hors classe comme référence ;
    - à la passation d'une convention de servitude avec ENEDIS Distribution publique d'électricité ;
    - à l'actualisation du recensement des longueurs de voiries communales qui s'établit à 124.743,91 ml, dans le cadre des modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.). ;
    - à la passation d'une convention de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville (C.A.P.F.T.) relative à la réalisation de travaux d'intégration et de gestion de données et le développement du Système d'Information Géographique (S.I.G.), pour un montant de 40.000,00 € par an ;
    - à la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux
        - au 15 décembre 2021,
            - de 52 m² dans l'enceinte de l'Espace Nicolas-Schmitt de Garche, au profit de l'association GK3000 qui libère parallèlement les locaux qu'elle occupe dans l'immeuble communal sis 128, rue de Meilbourg, destiné à être vendu ;
        - au 1er janvier 2022,
            - de 46 m² et de 45 m² de stockage au profit du Conseil de Fabrique de Garche dans l'ensemble immobilier 128, rue de Meilbourg, les locaux du presbytère désaffecté 6, rue de la Peupleraie étant aussi destinés à être cédés ;
            - de 140 m² au profit du Centre Social Le Lierre auxquels s'ajoutent 180 m² en commun avec la Ludothèque au rez-de-chaussée de l'immeuble privé situé 5, rue du Four-Banal, loué par la Ville à Batigère ;
            - de 263 m² au profit de la Ludothèque, auxquels s'ajoutent les 180 m² en commun avec le Centre Social Le Lierre dans l'immeuble précité.

- Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

La séance est levée à 20h55